

PROCLAMATION D'ÉLECTION de la personne candidate

Municipalité

SAINTE-FÉLICITÉ

Date du scrutin

2025 11 02
Année Mois Jour

Je, YVES CHASSÉ, proclame, par la présente, que
Présidente ou président d'élection

PIERRE

Prénom

SIMARD

Nom

☒ a reçu la majorité des votes légalement donnés et que,
par conséquent, a été élue ou élu au poste de

OU

☐ est ou reste la seule personne candidate et que,
par conséquent, a été élue au poste de

☐ mairesse ou maire

☒ conseillère ou conseiller

POSTE NUMÉRO 3

Arrondissement, district, quartier ou poste (nom ou numéro)

La personne élue a fourni l'adresse ci-dessous, dans sa déclaration de candidature, pour établir son éligibilité.

103 RUE DU BOCAGE

Numéro et nom de voie

SAINTE-FÉLICITÉ

App. Municipalité

G0J 2K0

Code postal

SIGNATURE

Yves Chassé
Présidente ou président d'élection

2025-11-07

Année Mois Jour

IMPORTANT

Dans les 30 jours suivant la proclamation de votre élection, vous devrez déclarer sous serment que vous exercerez votre fonction dans le respect de la loi et du code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vigueur dans la municipalité.